



MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 24 - 2026

L'an deux mille vingt six, le lundi quinze juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du mardi 9 juin 2026.

Membres présents : 12

Monsieur Marc ROUQUETTE, Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Christine SIEVERT-PERE, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Monia LAMON, Monsieur Guillaume HUGUES, Madame Sandrine DOS SANTOS, Monsieur Éric WARIN, Madame Mathilde LAPERS, Monsieur Alix FRENEL, Monsieur Sébastien NGOC.

Pouvoirs : 2

Pouvoir donné par Monsieur Guy THOMASSIN à Monsieur Marc ROUQUETTE
Pouvoir donné par Madame Valérie BOUR à Monsieur Jérémy BARDEAU

Absents excusés : 1

Madame Géraldine DUPARAY

Secrétaire de séance : Jérémy BARDEAU

Objet : Dénomination du nom du groupe scolaire de Penchard

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la création de 3 classes supplémentaires afin de créer un groupe scolaire réuni sur un site rue de l'Arpent Noir (au lieu de 3 actuellement),

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

DÉCIDE de nommer le groupe scolaire de Penchard : « **groupe scolaire Joséphine BAKER** ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.